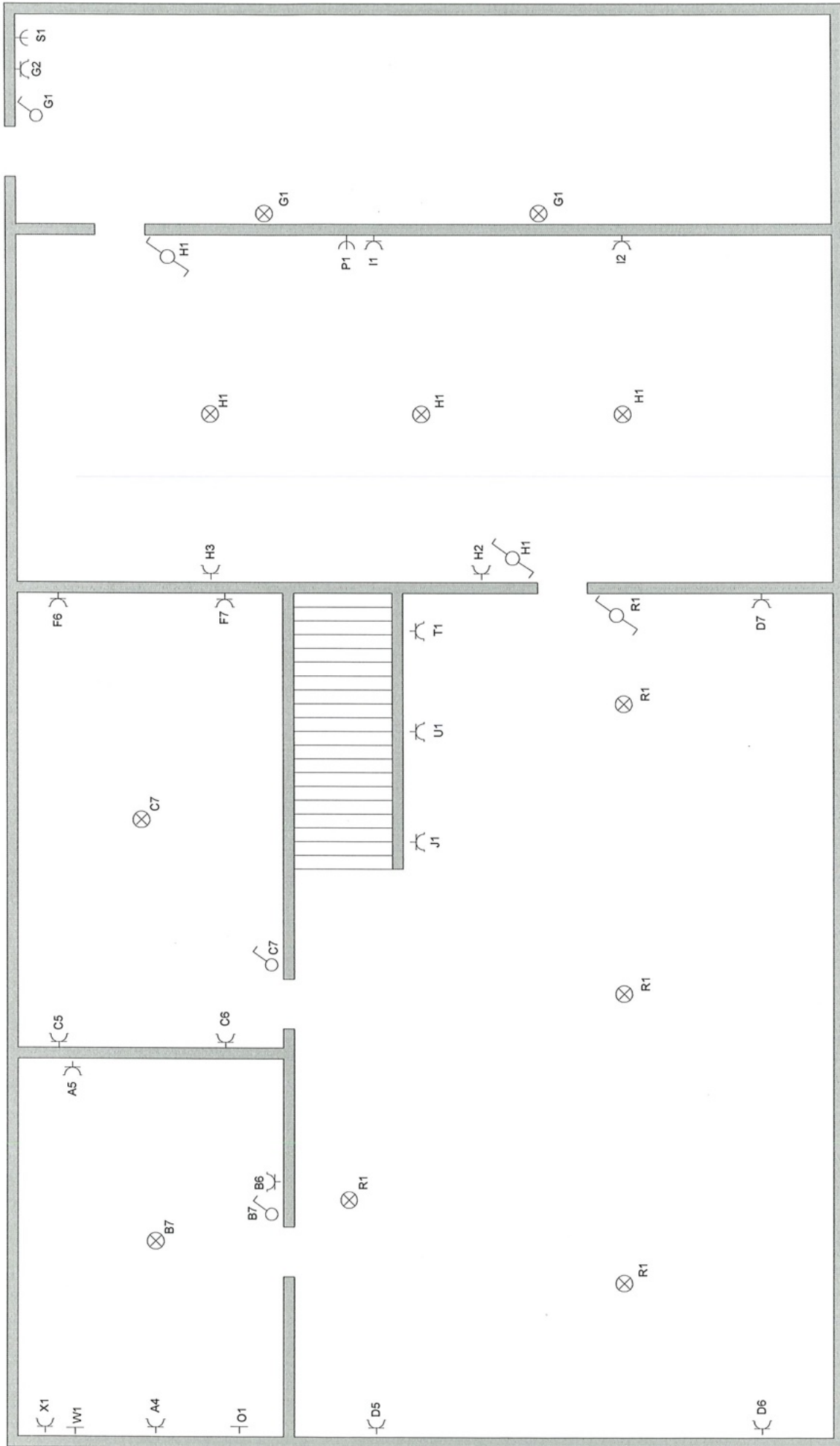


Cave



Folio : 1/5

L'installateur  
**FERONT ELECTRICITE**  
 Rue du Bois des Loges, 5  
 5530 DURVAL  
 0475/97.23.58

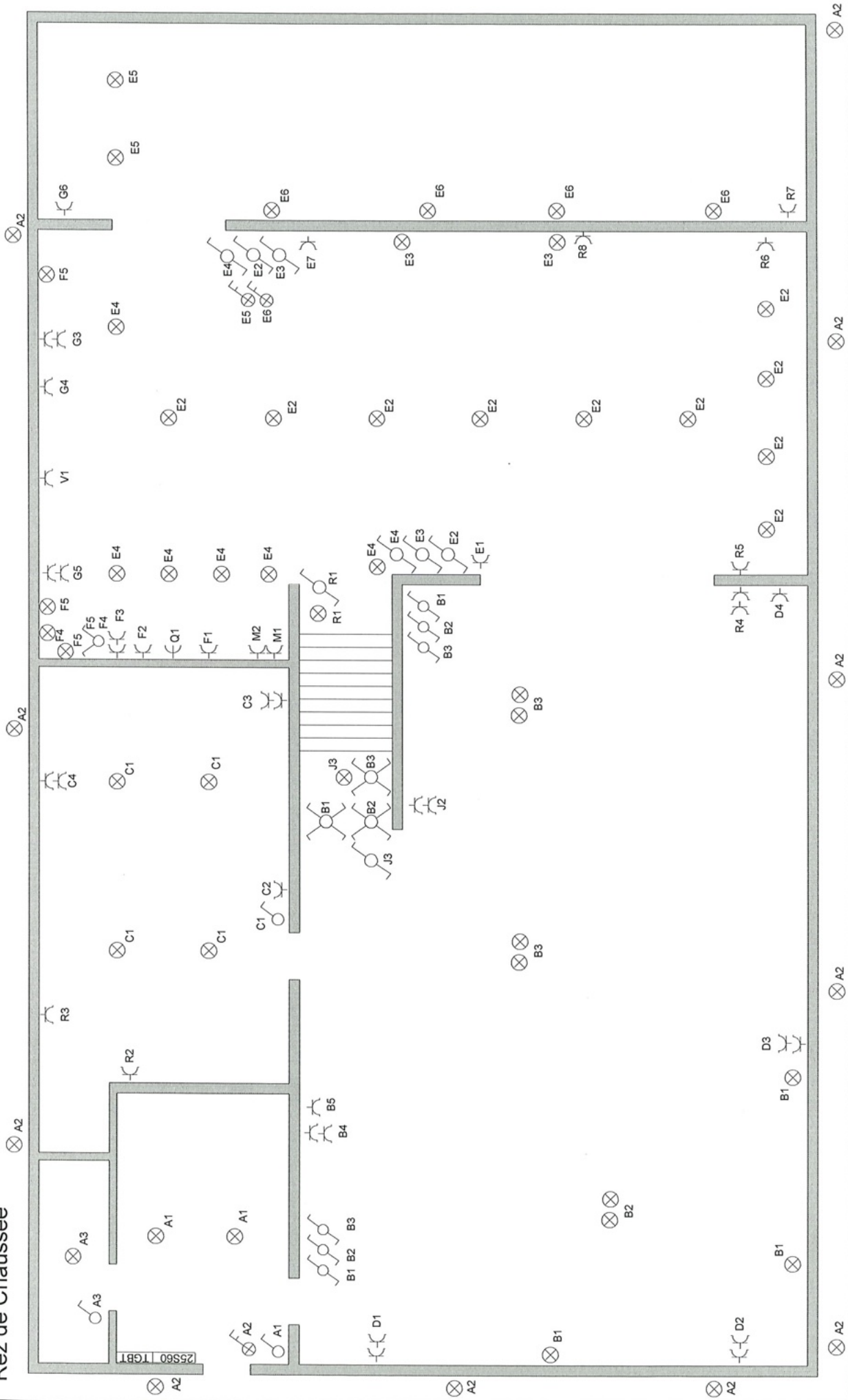
Adresse de l'installation : Rue des Roches, 5500 Falmignoul

Pour l'organisme de contrôle agréé  
 Nom :  
 Date :  
 Signature :

**AIB-VINÇOTTE**  
 PAWLIK M.  
 Inspecteur

Le propriétaire  
 Nom :  
 Adresse : Rue des Roches, 5500 Falmignoul  
 Date :  
 Signature :

Rez de Chaussée



Folio : 2/5

**L'installateur**  
**FERONT ELECTRICITE**  
 Rue du Bois des Loges, 5  
 5530 DURNAL  
**0475/97.23.58**

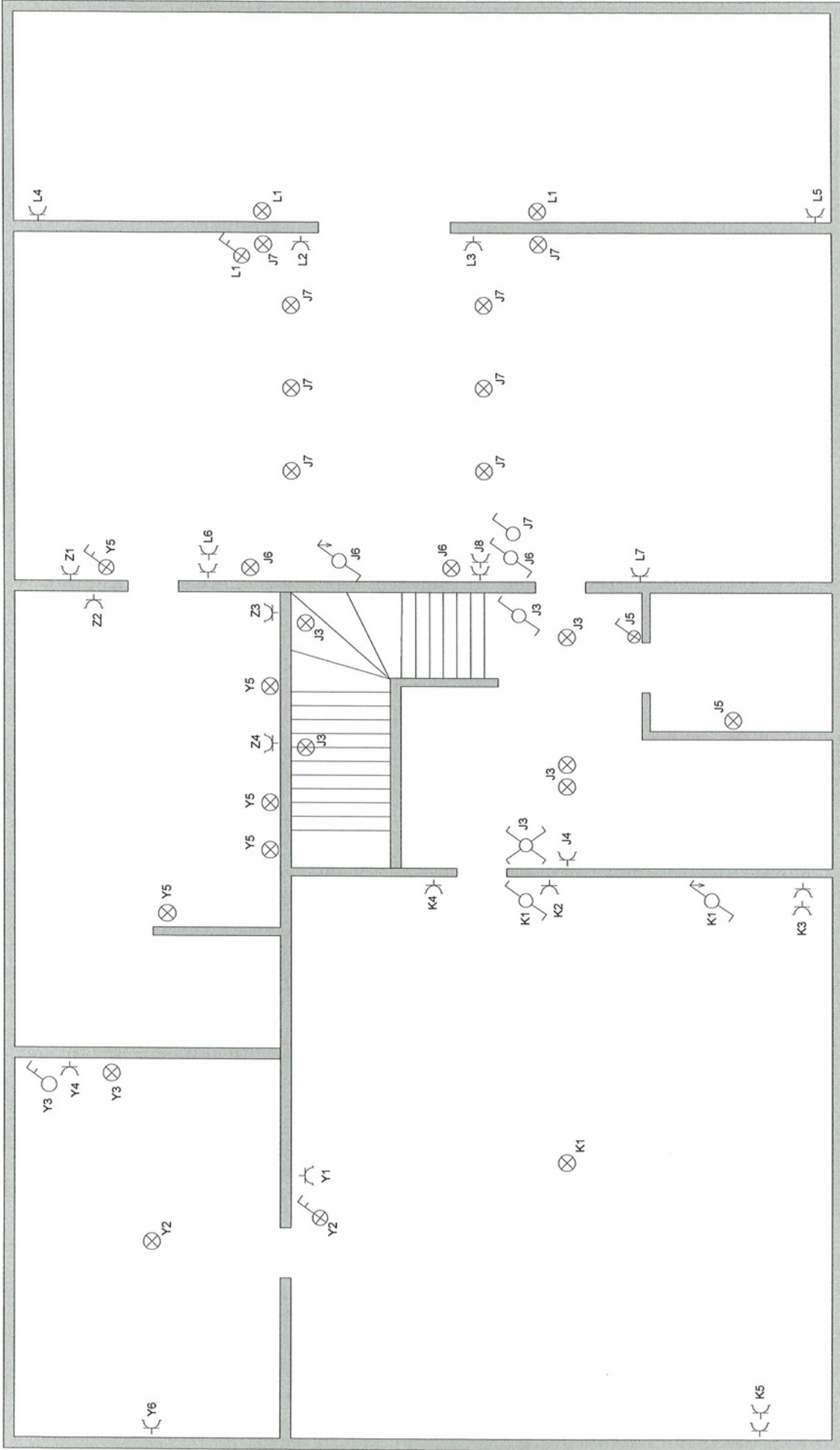
Adresse de l'installation : Rue des Roches, 5500 Falmignoul

**Pour l'organisme de contrôle agréé**  
 Nom :  
 Date :  
 Signature :

**AIB-VINÇOTTE**  
 PAWLIK M.  
 Inspecteur  
 n° 1733

**Le propriétaire**  
 Nom :  
 Adresse : Rue des Roches, 5500 Falmignoul  
 Date :  
 Signature :

Etage



Folio : 3/5

L'installateur

**FERONT ELECTRICITE**

Rue du Bois des Loges, 5  
5530 DURNAL

0475/97.23.58

Adresse de l'installation : Rue des Roches, 5500 Falmignoul

Pour l'organisme de contrôle agréé

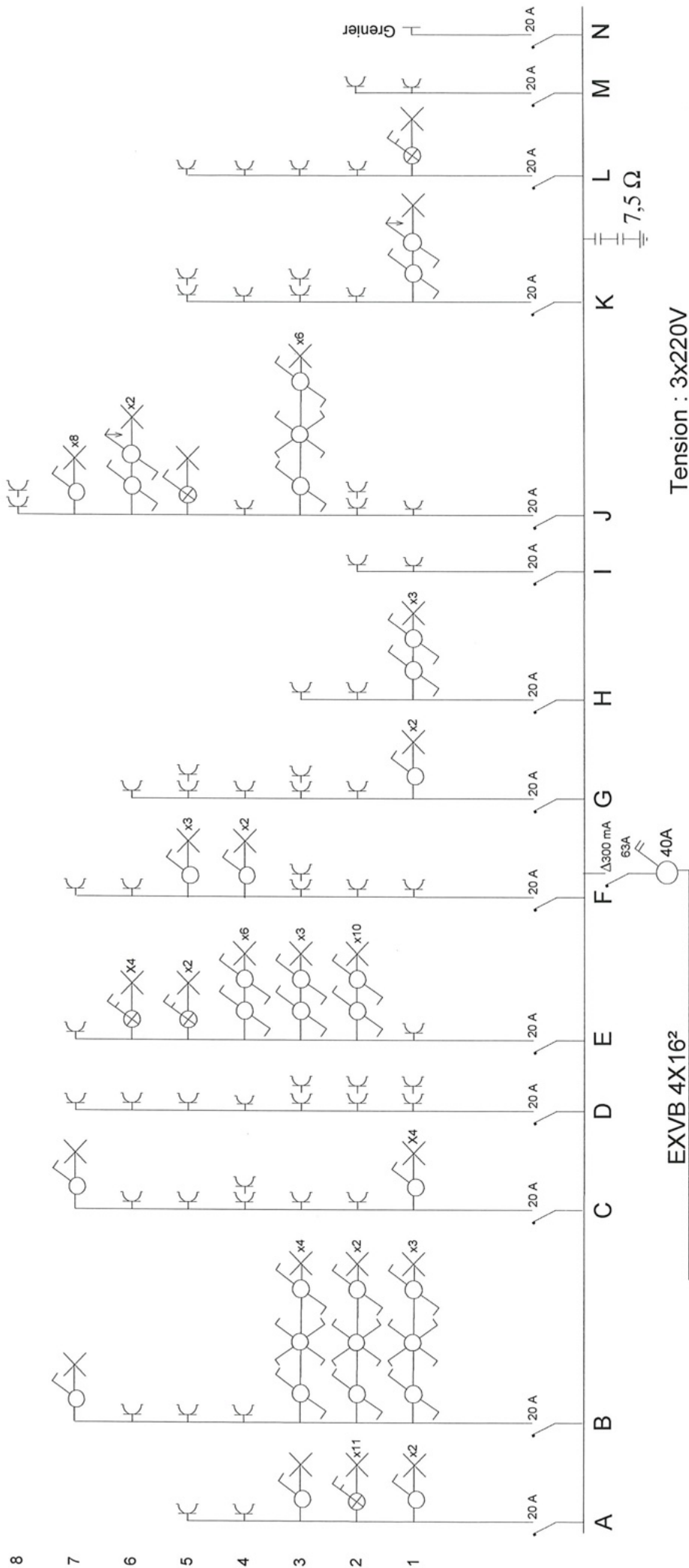
Inspection PAULIN M.  
n° 1738

Signature :

Le propriétaire

Nom : [Signature]  
Adresse : Rue des Roches, 5500 Falmignoul

Date :  
Signature :



Folio : 4/5

Adresse de l'installation : Rue des Roches, 5500 Falmignoul

L'installateur  
**FERONT ELECTRICITE**  
 Rue du Bois des Loges, 5  
 5530 DURVAL  
 0475/97.23.58

Pour l'organisme de contrôle agréé  
 Nom :  
 Date :  
 Signature :

ALB-VINCOÛTE  
 PAWLIK M.  
 Inspecteur  
 n° 1733

Le propriétaire  
 Nom :  
 Adresse : Rue des Roches, 5500 Falmignoul  
 Date :  
 Signature :

8

7

6

5

4

3

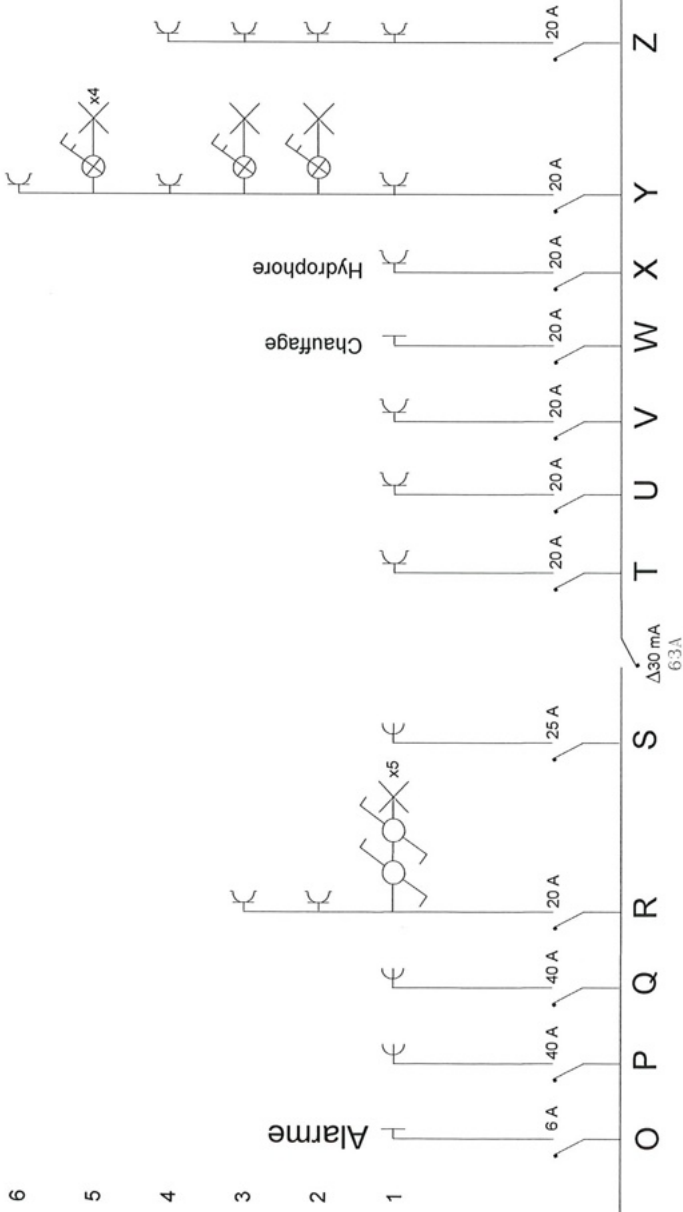
2

1

Alarme

Chauffage

Hydrophore



Folio : 5/5

L'installateur

**FERONT ELECTRICITE**

Rue du Bois des Loges, 5  
5530 DURNAL

0475/97.23.58

Adresse de l'installation : Rue des Roches, 5500 Falmignoul

Pour l'organisme de contrôle agréé

Nom :

Date :

Signature :

Le propriétaire

Nom :

Adresse : Rue des Roches, 5500 Falmignoul

Date :

Signature :

PAWLIK M.  
Inspecteur  
n° 1759





## ELECTRICITE FERONT

Rue du Bois des Loges, 5

5530 Durnal

Belgique

GSM : 0475 97 23 58

Fax : 083 66 01 94

E-Mail: [contact@electricite-feront.be](mailto:contact@electricite-feront.be)

Site web: [www.electricite-feront.be](http://www.electricite-feront.be)

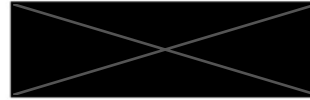
# Facture

Durnal, le 04-02-2020

Numéro : 2020-014

(à rappeler lors du paiement)

Code client	
Date d'échéance	04-02-2020
Mode de règlement	Virement



5500 Falmignoul

Belgique

N° TVA:

*L'électricité a un nom...* **FERONT**

Code article	Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
	<b>Concerné :</b> <b>Divers travaux électriques</b>				
	<b>Intervention (16/01/2019) :</b> <b>Placement coffret + prises et éclairage garage + tirage câble coffret et placement chemin de câble</b>				
	XVB 5G10	27,00	10,57	285,39	
	XVB 5G2,5	28,00	2,64	73,92	
	Câble alarme 8x0,22	161,00	1,06	170,66	
	Chemin de câble 50x60	8,00	14,69	117,52	
	Patte murale de 100	5,00	10,68	53,40	
	Chemin de câble 100x60	1,00	13,61	13,61	
	Coffret hermétique 2 rangées (Hager)	1,00	130,91	130,91	
	Disjoncteur III 40A (Hager)	1,00	28,77	28,77	
	Boîte de dérivation T40 (Obo)	2,00	3,60	7,20	
	Boîtier double 2 entrées hermétique (Niko)	1,00	7,32	7,32	
	Boîtier double 1 entrée hermétique (Niko)	4,00	5,70	22,80	
	Boîtier simple 1 entrée hermétique (Niko)	1,00	2,65	2,65	
	Boîtier simple 2 entrées hermétique (Niko)	1,00	4,50	4,50	
	Prise 2 pôles + terre hermétique (Niko)	9,00	8,56	77,04	
	Presse étoupe M20	7,00	1,50	10,50	
	Tubage Ø 20 mm	30,00	1,75	52,50	
	Attache colson + gros colson	28,00	0,65	18,20	
	XVB 3G2,5	23,00	1,68	38,64	
	Réalisation par nos soins	16,50	45,00	742,50	
	Déplacement	1,00	10,00	10,00	
	<b>Intervention (17/01/2019) :</b> <b>Finition installation garage + éclairage ext. + repérage des coffrets</b>				
	Tube 8W 830 T5 (Philips)	1,00	6,33	6,33	
	Détecteur Sensor (Steinel)	1,00	79,10	79,10	
	Interrupteur général III 40A (Hager)	1,00	32,76	32,76	

Code article	Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
	Disjoncteur III 32A (Hager)	1,00	24,01	24,01	
	Disjoncteur bipolaire 20A (Hager)	2,00	9,61	19,22	
	Contacteur mono (Hager)	2,00	41,79	83,58	
	Barre de pontage	10,00	1,33	13,30	
	Couvercle de chemin de câble 100	1,00	10,81	10,81	
	Fil souple 10 <sup>2</sup>	0,60	2,77	1,66	
	Ampoule Vintage Led 4W (Osram)	2,00	13,00	26,00	
	Détecteur Sensor IS (Steinel)	1,00	59,90	59,90	
	Phare Led 24W 3000K (Integratech)	2,00	92,01	184,02	
	Boîte de dérivation T40 (Obo)	1,00	3,60	3,60	
	Prise 2P+T Hermétique (Niko)	2,00	8,56	17,12	
	Interrupteur 2D hermétique (Niko)	1,00	6,75	6,75	
	Armature double tube Led Damp Proof (Ledvance)	3,00	42,01	126,03	
	Tube Led 20,6 W(Osram)	6,00	15,50	93,00	
	Câble XVB 5G2,5	32,00	2,64	84,48	
	Câble XVB 3G2,5	2,00	1,68	3,36	
	Tubage Ø 20 mm	5,00	1,75	8,75	
	VOB 6 <sup>2</sup> V/J	1,00	1,18	1,18	
	Réalisation par nos soins	15,00	45,00	675,00	
	Déplacement	1,00	10,00	10,00	
	Frais administratifs	1,00	10,00	10,00	
	Ecotax incl.				

Taux	Base	Montant
0,00	3.447,99	

Total HT	3.447,99
Total TVA	0,00
Total TTC	3.447,99
Net à payer	<b>3.447,99 €</b>

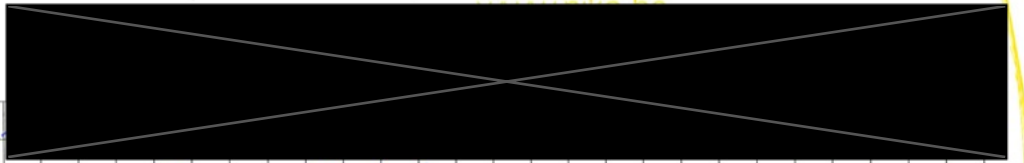
CBC  
 IBAN : BE21 7320 3579 7903 - BIC : CREGBEBB  
 BELFIUS  
 IBAN : BE64 0688 9675 7852 - BIC : GKCCBEBB

Enregistrement : 12.26.11

TVA : BE 0504.861.442  
 ONSS : 13-83125-90  
 N° SIRET : 50336884700011  
 N° intracommunautaire :  
 FR 77 503368847

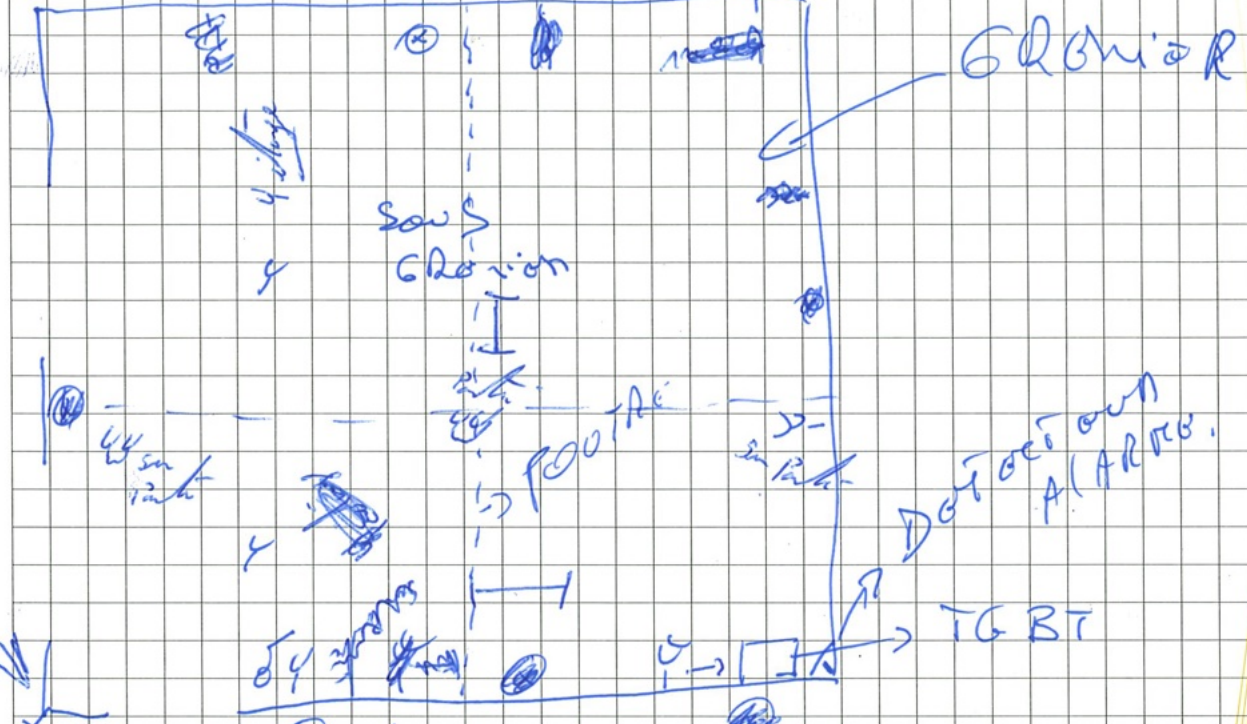
**TVA Autoliquidation**

Plan  
CHARTE



C. G. R. A. G.

Spot + DETOUR



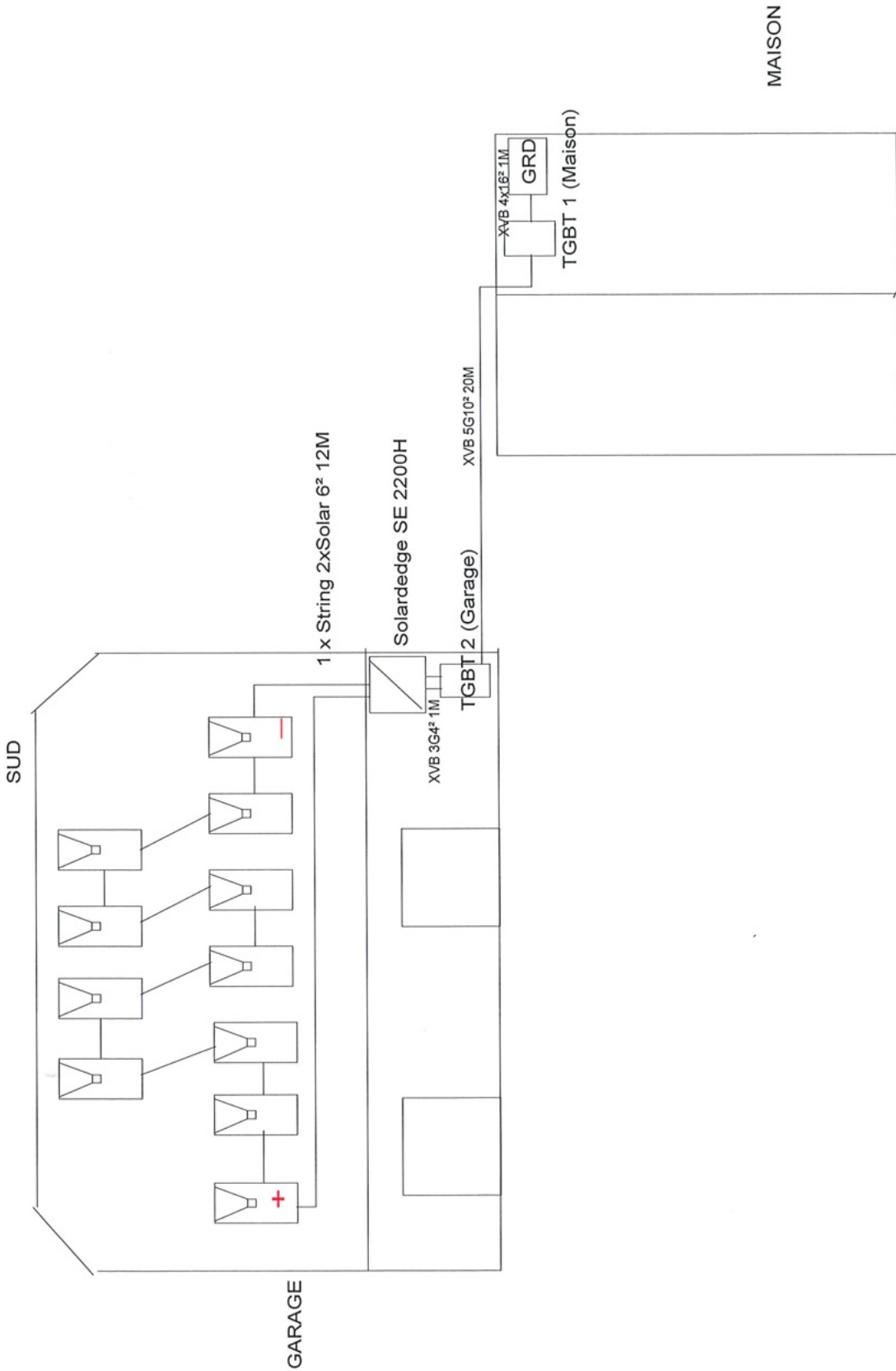
DETOUT

Alon 5610<sup>2</sup>

+ cællen ALARME PONDAGE  
DETOUT

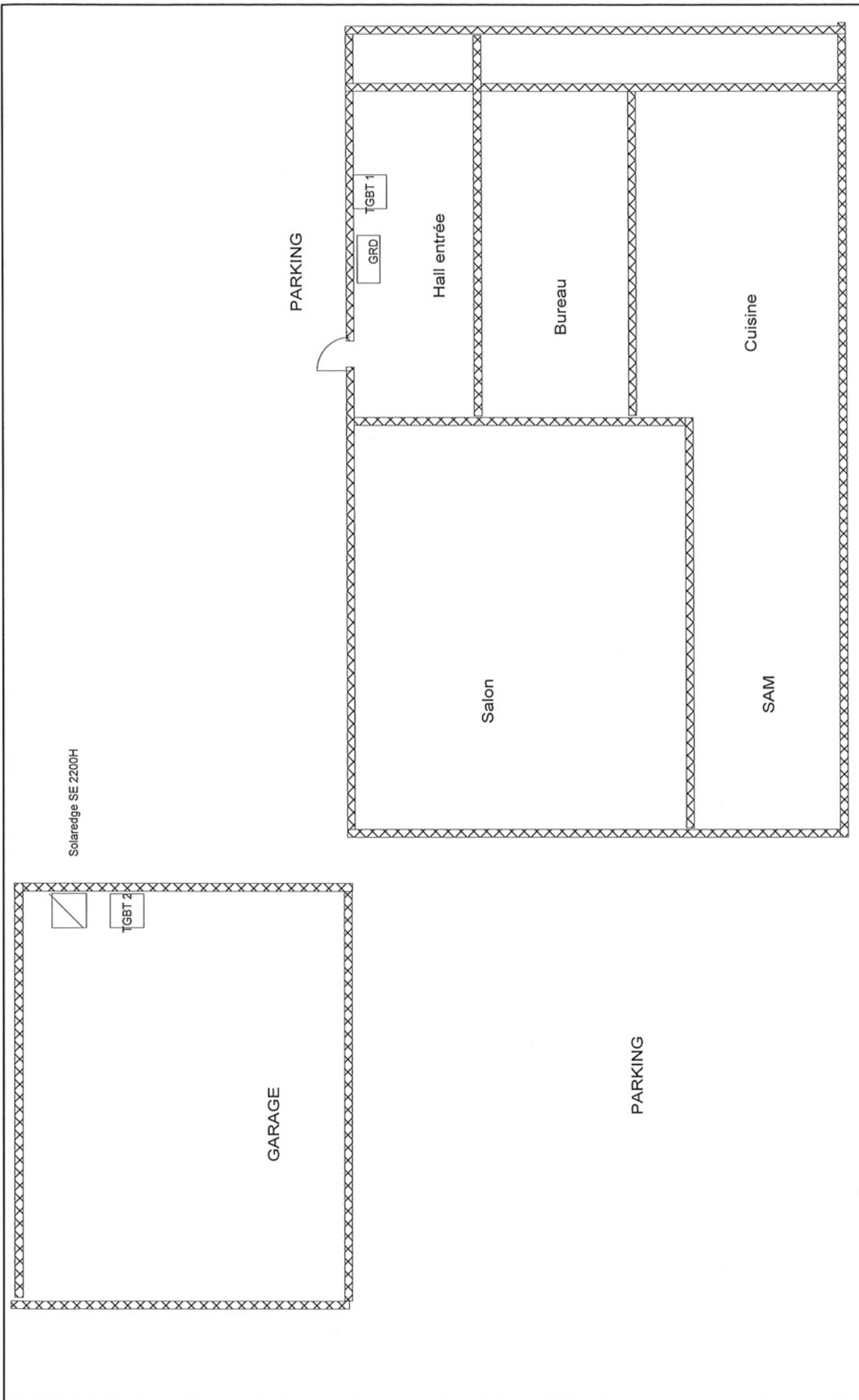
V.L.V.  
04258 8843

M. P. S.



Folio 1/3	
3x230V Terre : 9 Ohms	
<b>INSTALLATEUR</b> Nom : SPRL Electricité Feront TVA : BE 0504 861 442 Date : 23/09/2023 Sign :	<b>PROPRIÉTAIRE ET ADRESSE DE L'INSTALLATION</b> Nom : Rue : AULX ROCHES, 10 Comm : 5500 Falmignoul Sign : Installation Photovoltaïque
<b>ORGANIS.</b> Nom : Date : 23/02/2023 Sign :	<b>CONTROLE</b> E1-15512-02 Nom : Marim PAMLIK Date : 0455 10 63 53 Sign :

23/02/2023



Folio 2

Propriétaire et adresse de l'installation

Nom  
Rue  
Comm  
Sign

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~  
5500 Falmignoul  
Installation Photovoltaïque

CONTROLE

ORGANIS.  
Nom  
Date  
Sign

**ec** **energiecalabre**  
Marion PAWLIK  
0455 10 63 53

INSTALLATEUR

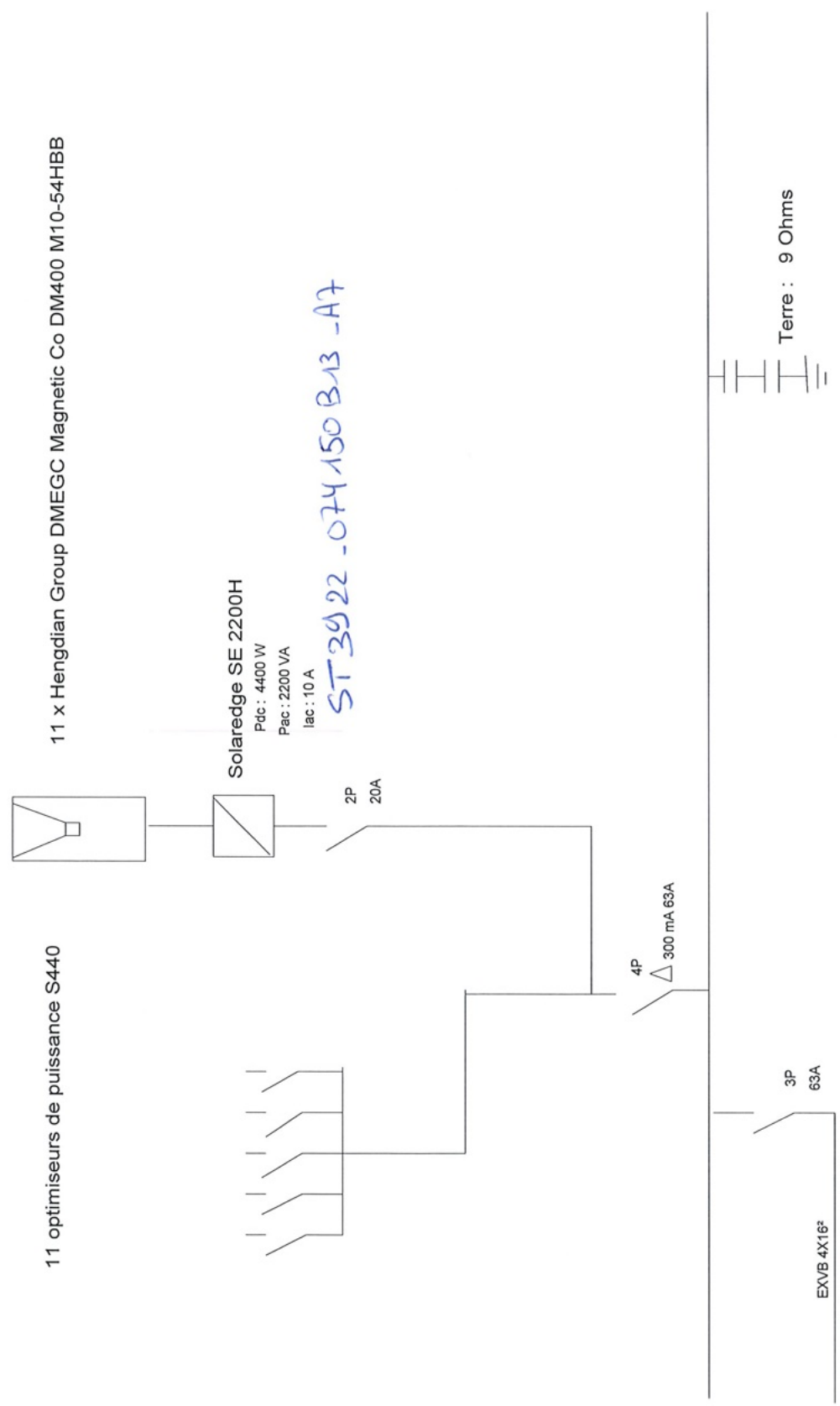
Nom  
TVA  
Date  
Sign

**FE** **FERRONT**  
SPRL Electricité Ferront  
BE 0504 861 442  
23/02/2023

SUD

11 x Hengdian Group DMEGC Magnetic Co DM400 M10-54HBB

11 optimiseurs de puissance S440



Solaredge SE 2200H

Pdc : 4400 W  
Pac : 2200 VA  
Iac : 10 A

ST 3922-074150B13-A7

Terre : 9 Ohms

INSTALLATEUR	CONTROLE	Propriétaire et adresse de l'installation	Folio 3
Nom : SPRL Electricité Feront TVA : BE.0504.861.442 Date : 23/02/2013 Sign :	ORGANIS : Nom : Marien FAVUK Date : 04.05.10 Sign :	Nom : Rue : Comm : 5500 Falmignoul Sign :	

## Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

### 1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : [REDACTED] 5500 Dinant  
 Propriétaire/exploitant/gestionnaire : [REDACTED]  
 Responsable de l'exécution des travaux : Olivier Peront  
 Compteur : n°: 50157224 EAN : 54144906000727896  
 Index Jour : 22320.4kWh Nuit : 28440kWh

TVA [REDACTED]

### 2. Branchement

Tension de service : 3x230V  
 Protection branchement : Existante de 60A  
 Alimentation tableau principal : VOB - 3x16mm<sup>2</sup>  
 Interrupteur général : 63A/300mA - type A

Cachet GRD : ORES

### 3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Boucle(s) de terre

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	TGBT	1

### 4. Description

Installation datant d'après le 01/06/2020  
 Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.  
 Photovoltaïque : Installation composée de 11 panneaux de 400Wc et de 1 onduleur de type SE2200H avec les caractéristiques suivantes :  
 Onduleur 1 : numéro de série ST3922-074150B13-A7 de Pmax AC 2200VA  
 le contrôle se limite à l'installation photovoltaïque

### 5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.4. Contrôle de conformité avant mise en usage.  
 Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques., Chapitre 7.112. Installations photovoltaïques (≤10kVA).

Dérogations : Néant.

Résistance de dispersion de la prise de terre : 9Ω Isolement général : 10MΩ

- Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent
- Correspondance des schémas à l'installation
- Etat du matériel d'installation fixe
- Contacts directs et indirects
- Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test
- Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel
- Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

### 6. Infractions/Observations

Inf/Obs	Article réf.	Infraction(s) – Observation(s)
	Néant	

### 7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

**La nouvelle installation est conforme aux prescriptions du RGIE Livre 1.**

Le dispositif de protection différentiel : était plombé

Les schémas ont été visés

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 23/02/2048

### 8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

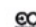
Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.  
 (1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour OA : Marian Pawlik

Date : 23/02/2023

Visa:



 Marian Pawlik  
0455/10.63.53

Schéma(s) unifilaire(s) : 1

Plan(s) de position : 1

Annexe(s) : 1

## Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

### 1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : [REDACTED] Aux Roches 10- 5500 Dinant  
 Propriétaire/exploitant/gestionnaire : , [REDACTED] bches 10 5500 Dinant  
 Responsable de l'exécution des travaux : Olivier Feront  
 Compteur : n°: 50157224 EAN : 541449060007227896  
 Index Jour : 20514.5kWh Nuit : 32254.5kWh

### 2. Branchement

Tension de service : 3x230V  
 Protection branchement : Existante de 60A  
 Alimentation tableau principal : VOB - 3x16mm<sup>2</sup>  
 Interrupteur général : 63A/300mA - type A

Cachet GRD : ORES

### 3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Boucle(s) de terre

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	TGBT	1

### 4. Description

Installation datant d'après le 01/03/2025.  
 Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.  
 Borne de voiture électrique avec les caractéristiques suivantes :

Nombre de borne	Type de borne	Numéro de série de la borne	Puissance (W)	Date de réalisation
1	Smappee EV Wall	6230000971	22000	Après le 01/11/2022

le contrôle se limite à la borne de recharge

### 5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.4. Contrôle de conformité avant mise en usage.  
 Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques., Chapitre 7.22. Alimentation des véhicules électriques routiers.

Dérogations : Néant.

Résistance de dispersion de la prise de terre : 9Ω

Isolement général : 10MΩ

- Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent
- Correspondance des schémas à l'installation
- Etat du matériel d'installation fixe
- Contacts directs et indirects
- Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test
- Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel
- Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

### 6. Infractions/Observations

Inf/Obs	Article réf.	Néant	Infraction(s) – Observation(s)

### 7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

**La nouvelle installation est conforme aux prescriptions du RGIE Livre 1.**

Le dispositif de protection différentiel : était plombé

Les schémas ont été visés

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 03/12/2050

### 8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

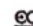
Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.  
 Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.  
 (1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

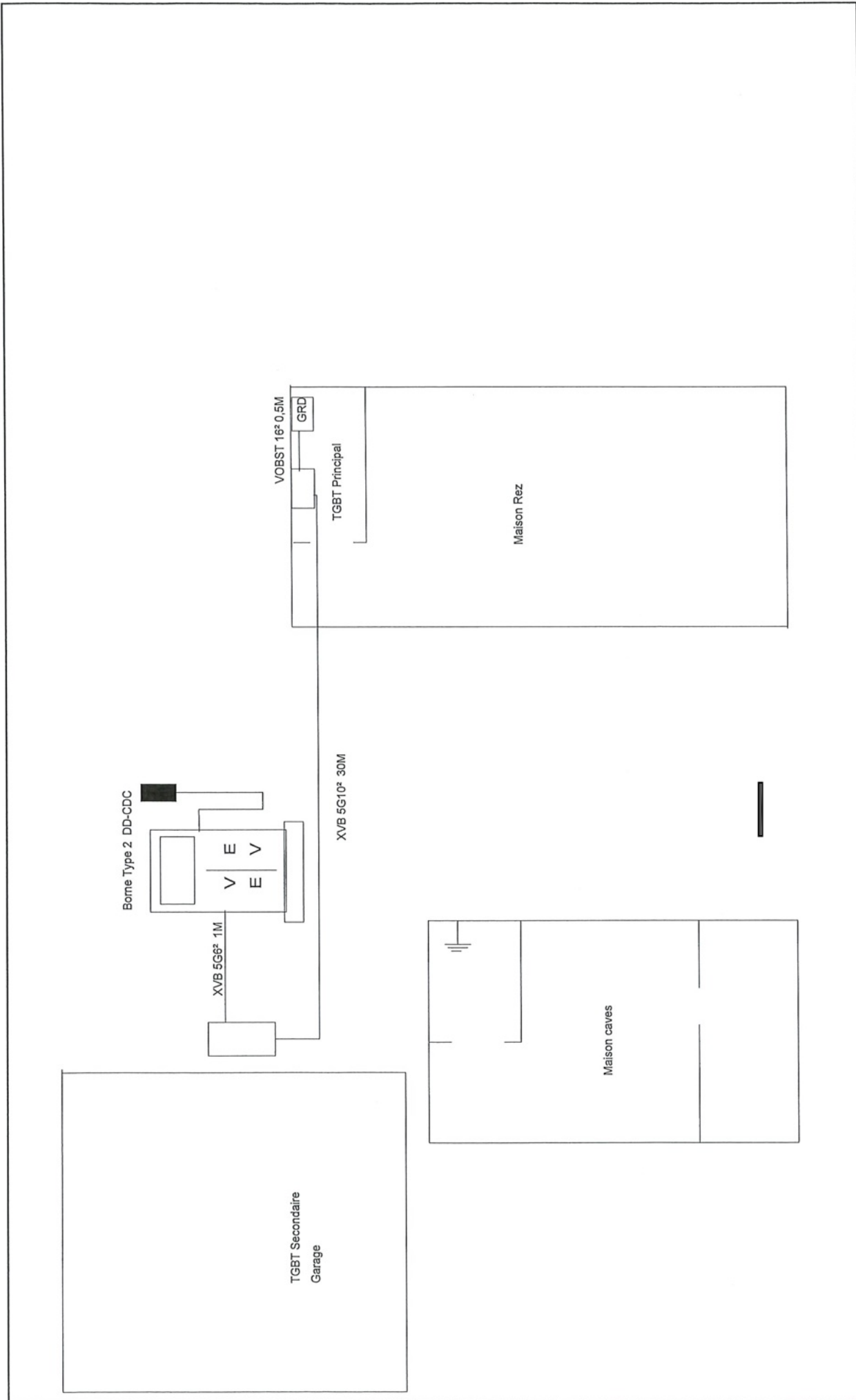
Pour OA : Marian Pawlik  
 Date d'émission : 04/12/2025

Date : 03/12/2025

Visa:



 Marian Pawlik  
0451/20.6151

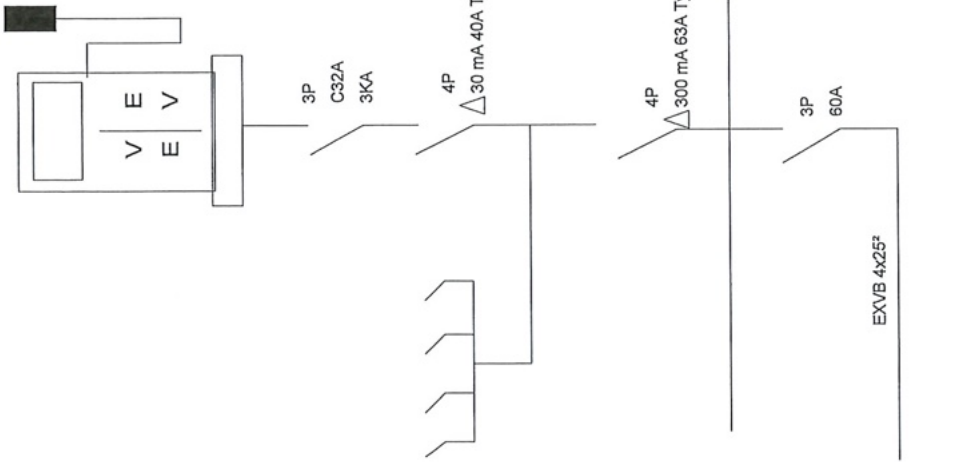


<b>INSTALLATEUR</b>		<b>CONTROLE</b>		<b>CHANTIER</b>		Folio 1
Nom	SRL Electricité Feront	ORGANIS.	..	Nom		Réseau : 3X230V Terre : 9 Ohms
TVA	BE 0504 861 442	Nom	..	Rue	AUX Roches, 10	
Date	03-12-2025	Date	..	Comm	5500 Falmignoul	
Sign		Sign	..	Sign	Borne recharge	

*Handwritten notes:*  
 EL-48945-01  
 03/12/2025

Borne simple Type 2 DD-CDC

Borne SMAPPEE EV WALL  
N: SN6230000971



**INSTALLATEUR**

Nom SRL Electricité Feront  
TVA BE 0504 861 442  
Date 03-12-2025  
Sign



**CONTROLE**

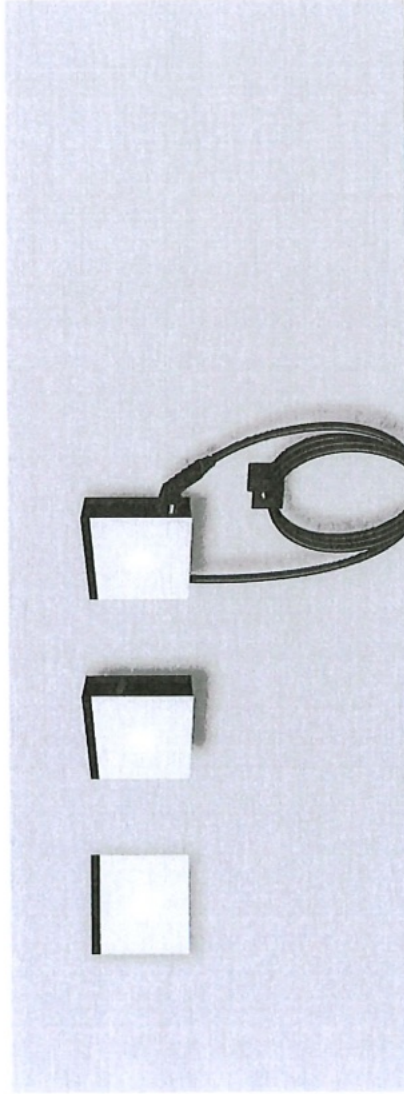
ORGANIS. ..  
Nom ..  
Date ..  
Sign ..

**CHANTIER**

Nom   
Rue AUX Roches, 10  
Comm 5500 Faimignoul  
Sign Borne recharge

Folio 2

# Smappee EV Wall BUSINESS



- Optimisation solaire et protection antisurcharge autonome
- Coûts de charge en temps réel et historique
- Contrôlez les tours de recharge à l'aide d'un QR-code, de la RFID ou d'horaires intelligents.
- Compteur MID intégré pour une facturation de type MID.
- Fonctionne de manière autonome ou combinée avec Smappee Infinity pour fournir des fonctions intelligentes
- Protocole OCPP sécurisé et en itinérance

Le Smappee EV Wall Business est une borne de recharge intelligente des VE, à montage mural et dotée d'un connecteur, conçu pour être utilisé dans un environnement professionnel avec plusieurs chargeurs. Associée à Smappee Infinity, elle assure une protection antisurcharge autonome et une autoconsommation optimisée. Des informations détaillées sur votre consommation et votre production d'énergie, le processus de charge et les coûts sont disponibles dans l'application et le tableau de bord. L'EV Wall Business est facile à installer grâce à une configuration simple des câbles et un assistant d'installation. L'éclairage LED intégré indique l'état de charge. La borne est fournie avec un câble fixe ou une prise et offre de multiples options de paiement via un QR-code ou RFID.

## Dimensions :

- 300 x 300 x 110 mm (borne)
- Prise ou câble de recharge de 8 m avec support de câble

## Poids :

- Borne EV Wall : 5,3 kg
- EV Wall avec 1 câble fixe (8 m) : 9,8 kg
- EV Wall avec une 1 prise : 6,2 kg

## Température de fonctionnement :

-25 °C à 40 °C

## Température de stockage :

-25 °C à 60 °C

## Humidité relative :

0 % à 95 %, sans condensation

## Altitude de service :

0 à 2,000 m

## Normes :

IEC 61851-1

## Certifications du produit :

CE

## Connectivité :

- Ethernet 100BASE-T

## Protocole de communication :

OCPP 1.6 J, prêt pour la mise à jour vers OCPP 2.0.1

## Méthode de montage :

Murale

## Boîtier :

- Matériel : Magnelis (structure), aluminium (plaque frontale)
- Classification : IP54 / IK10
- Couleurs standard : RAL 9016 (Blanc signalisation) + RAL 7021 (Gris noir)

## Protection différentielle intégrée :

Détection du courant résiduel nominal de fonctionnement : 6 mA DC / 30 mA RCD type A

## Protection externe requise

Disjoncteur de max. 32 A, type B ou C

## Recharge :

- Capacité de charge maximale : mono ou triphasé, 3,7 à 22 kW
- Puissance de sortie : mono ou triphasé, 230 V - 400 V, 32 A
- Mode de charge : Mode 3 (IEC 61851)
- Activation de la charge : QR-code / Branchez et chargez / carte RFID
- Information de statut : LED RGB
- Compteur MID, certifié classe B

## Connecteurs :

- 1 câble fixe avec connecteur de type 2 (droit)
- 1 prise de type 2 (droite) - obturateur en option



# FACTURE

N°2025-222

Date : 25 septembre 2025

SRL Electricité Feront  
Rue du Bois des Loges 5  
5530 Durnal  
Belgique  
contact@electricite-feront.be  
Tél. : +32 475 972 358  
TVA : BE0504861442  
www.electricite-feront.be

Aux Roches 10  
5500 Falmignoul  
Belgique

Nom du chantier : Extension Panneaux photovoltaïques  
Adresse chantier : Aux Roches 10, 5500 Falmignoul

DESCRIPTION	QTE	PU (€)	TVA	PT (€)
Acompte #1 pour le devis n°160 du 24/09/2025	1,00	5.000,00 €	0,0%	5.000,00 €

#### Conditions de paiement :

Méthode de paiement : Virement  
Échéance du paiement : Paiement comptant  
IBAN : BE21 7320 3579 7903  
BIC : CREGBEBB

Total HTVA N°1 HT	5.000,00 €
TVA 0,0%	0,00 €
TOTAL TVA	0,00 €
TOTAL NET TTC	5.000,00 €
TOTAL TTC à Payer	5.000,00 €

#### Informations sur la TVA :

##### TVA 0,0% :

AUTOLIQUIDATION : En l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître qu'il est un assujetti tenu au dépôt de déclarations périodiques. Si cette condition n'est pas remplie, le client endossera, par rapport à cette condition, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus. Cfr Article 196 de la Directive 2006/112/CE

Ecotax incl.